

## DISPOSITIF DE REPYRAMIDAGE DES PERSONNELS DE LA FILIERE ITRF

### CONCERNANT LE REPYRAMIDAGE DANS LE CORPS DES ASI

Le plan de repyramidage de la filière ITRF vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche ou des emplois d'appui à l'enseignement, et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ouvre, dans le cadre de l'examen professionnel 3 postes d'ASI et est placé en situation de centre affectataires.

### LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUERONT UNIQUEMENT EN LIGNE SUR :

[LE SITE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. \(lien cliquable\)](#)

**du jeudi 16 juin 2022 au mercredi 13 juillet 2022,**

**Attention !** Il vous est conseillé d'envoyer vos dossiers, au centre organisateur, en recommandé simple avec accusé de réception. En effet, seuls les dossiers envoyés en recommandé simple avec accusé de réception pourront être renvoyés au centre organisateur en cas de perte par la poste. **Tous les dossiers reçus hors délai seront automatiquement rejetés.**

### LE CALENDRIER DES EPREUVES VOUS SERA COMMUNIQUE VIA

[L' ESPACE CANDIDAT. \(lien cliquable\)](#)

### LISTE DES EXAMENS PROFESSIONNELS OUVERTS A L'ENSAM EN 2022 :

#### ASSISTANT INGENIEUR

Emploi type-F3A41 : Assistant en Ressources documentaires et scientifiques – BAP F

#### ASSISTANT INGENIEUR

Emploi type-C3D47 : Assistant ingénieur en réalisation mécanique – BAP C

#### ASSISTANT INGENIEUR

Emploi type-B3D45 : Assistant ingénieur en élaboration matériaux massifs – BAP B

### Références règlementaires :

- **Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022** créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;
- **Arrêté du 26 avril 2022** fixant le contingentement au titre des années 2022 à 2026 des recrutements complémentaires pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs et techniciens de recherche et de formation ;
- **Arrêté du 26 avril 2022** fixant les modalités de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études prévus aux articles 1 et 2 du décret relatif à certaines modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;
- **Arrêté 26 avril 2022** fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement prévus par le décret n° 2022703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation.